

## Propositions d'amendements aux statuts et règlements des syndicats et recommandations du bureau fédéral

Propositions des syndicats		Recommandations du comité des résolutions	Recommandations du bureau fédéral
<b>1</b>	<p>Le <i>Syndicat des intervenants-es en milieu résidentiel pour adultes du Saguenay - Lac Saint-Jean</i> (08-13-100) propose l'ajout à l'article 42 :</p> <p><b>42.10 Que les secteurs, dont les montants proviennent du ministère et qui leurs sont destinés, adopte des prévisions budgétaires et des états financiers de leur secteur à la suite de la présentation des montants qui leurs sont alloués.</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition du syndicat, mais recommande l'alternative suivante :</p> <p><b>Qu'il soit présenté une fois par année, lors d'un conseil fédéral sectoriel, l'état de situation des dépenses liées au budget prévu à l'article 1-6 Vie associative et de concertation de l'entente collective des RI-RTF.</b></p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions</p>
<b>2</b>	<p>Le <i>Syndicat des responsables des services éducatifs à l'enfance Ahuntsic - Villeray - Petite Patrie</i> (08-09-441) propose qu'une concordance soit faite au Chapitre V, (Le Conseil fédéral sectoriel) à l'article 43.02 (ou un nouvel article 42.03), pour correspondre avec les Chapitre III, article 21.03 (Le Congrès) et le Chapitre IV, article 33.03 (Le conseil fédéral) :</p> <p>Que soit intégré le libellé qui se lit comme suit :</p> <p><b>« Le syndicat qui représente des membres auprès de plusieurs employeurs* et qui détient plus de deux accréditations a droit à une ou un délégué-e officiel-le de plus. Celui qui détient plus de dix accréditations à droit à deux délégués officiels de plus. »</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de retenir cette proposition, mais avec la reformulation suivante :</p> <p><b>Si un syndicat compte 125 membres cotisants dans la catégorie ou le secteur concerné, il a droit à deux délégués officiels, s'il compte 350 membres, il a droit à trois délégués officiels et, par la suite, à une ou un délégué-e officiel additionnel par tranche supplémentaire de 350 membres cotisants.</b></p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions</p>

	<b>Propositions des syndicats</b>	<b>Recommandations du comité des résolutions</b>	<b>Recommandations du bureau fédéral</b>
	<b>Notes : (À intégrer à 42.02 al. 2 ou 42.03 en décalant les autres articles)</b>		
3	<p>Le <i>Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial du Domaine-du-Roy</i> (08-13-115) propose un ajout au point 42.10 :</p> <p><b>Que des prévisions budgétaires de ces montants soit présentées et adoptées en conseil sectoriel afin que le comité de suivi du secteur puisse établir un plan de travail selon les enlignements choisis et que des états financiers détaillés soient ensuite présentés;</b></p> <p><b>Que les secteurs, dont les montants proviennent du ministère et qui leurs sont destinés, adopte des prévisions budgétaires et des états financiers de leur secteur à la suite de la présentation des montants qui leurs sont alloués.</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition du syndicat, mais recommande l'alternative suivante :</p> <p><b>Qu'il soit présenté, une fois par année, lors d'un conseil fédéral sectoriel, l'état de situation des dépenses du secteur liées à la convention d'aide financière versée par le ministère de la Famille.</b></p>	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions
4	<p>Le <i>Syndicat des éducatrices et éducateurs en milieu familial de la région de Portneuf</i> (08-11-289 syndicat) propose :</p> <p><b>Que des prévisions budgétaires de ces montants soit présentées et adoptées en conseil sectoriel afin que le comité de suivi du secteur puisse établir un plan de travail selon les enlignements choisis et que des états financiers détaillés soient ensuite présentés;</b></p> <p>Ajout au point 42.10 :</p> <p><b>Que les secteurs, dont les montants proviennent du ministère et qui leurs sont destinés, adopte des prévisions budgétaires et des états financiers de leur secteur à la suite de la présentation des montants qui leurs sont alloués.</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition du syndicat, mais recommande l'alternative suivante :</p> <p><b>Qu'il soit présenté une fois par année, lors d'un conseil fédéral sectoriel, l'état de situation des dépenses du secteur liées à la convention d'aide financière versée par le ministère de la Famille.</b></p>	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions
5	<p>L'<i>Association des travailleurs du préhospitalier</i> (ATPH) (08-11-147) propose :</p> <p>Article 43.02</p> <p><b>Si un syndicat compte 200 membres cotisants dans la catégorie ou le secteur concerné, il a droit à deux délégués officiels et à 350 membres à droit a trois délégués officiels et, par la suite, à une ou un délégué-e officiel additionnel par tranche supplémentaire de 350 membres cotisants.</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de retenir cette proposition, mais avec la reformulation suivante :</p> <p><b>Si un syndicat compte 125 membres cotisants dans la catégorie ou le secteur concerné, il a droit à deux délégué-es officiels; s'il compte 350 membres, il a droit à trois délégué-es</b></p>	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions

Propositions des syndicats		Recommandations du comité des résolutions	Recommandations du bureau fédéral
		<b>officiels, et par la suite à une ou un délégué officiel additionnel par tranche supplémentaire de 350 membres cotisants.</b>	
6	Le <i>Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de l'Estrie</i> (08-15-025) propose :  <b>D'ajouter à la fin de l'article 53 « dont au moins deux (2) proviennent du secteur privé. »</b>	Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir cette proposition.	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions
7	Le <i>Syndicat des travailleuses et travailleurs du CIUSSS de Laval</i> (08-09-387) demande de modifier l'article 98.02 :  <b>que le comité se nomme dorénavant le comité LGBT+ pour mieux représenter la diversité sexuelle et de genre.</b>	Le comité des résolutions recommande de retenir cette proposition.	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions
8	Le <i>STT du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal</i> (08-09-400) propose à l'article 98.02 :  <b>le changement de nom du « comité Immigration Ethno-Culturel » par le « Comité Interculturel ».</b>	Le comité des résolutions recommande de retenir cette proposition.	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions
9	Le STT du CIUSSS de Lanaudière (08-07-061) propose à l'article 73 <i>Les régions</i> :  <b><i>Que les régions Laurentides et Lanaudière soient reconnues distinctement au sein de la structure démocratique de la FSSS-CSN et qu'un poste de vice-présidence régionale soit attribué à chacune d'entre elles afin d'assurer une meilleure représentativité régionale et de mieux répondre à leurs besoins respectifs.</i></b>	Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir cette proposition.	Le bureau fédéral fait sienne la recommandation du comité des résolutions